

Ouverture de la Mairie au public

Lundi : 10h à 12h
Mardi et Jeudi : 16h30 à 18h30

En dehors de ces horaires, contact possible tous les jours sauf mercredi après-midi

tel 05 59 67 00 75 Fax 05 59 69 47 85 mail: mairie.biron@wanadoo.fr

Réseau assainissement et eaux pluviales

Nous venons de vivre une période d'intempéries interminable. Espérons qu'enfin l'été puisse débuter. Pourtant, nous avons échappé à de gros désagréments: quelques rues inondées, quelques sous-sols aussi, même le réseau d'assainissement séparatif s'est saturé, peut-être par des arrivées d'eau intempestives ou un début de colmatage. Le Syndicat entame des investigations, notamment en faisant passer dans le réseau une caméra. A la fin de l'année, un contrôle sera opéré pour vérifier que seules les eaux usées y sont raccordées. Car je rappelle **qu'en aucun cas les eaux de pluie ne peuvent y être déversées**. Il peut aussi y avoir des défauts d'étanchéité des regards et tuyauteries qui laissent pénétrer de l'eau de la nappe phréatique.

Ceci va donc être évalué pour éviter le débordement des eaux usées dans les propriétés privées. Ceci est très désagréable et nous comprenons l'exaspération des victimes

J.C.H

Bibliothèque de Biron

La bibliothèque a accueilli "La toute petite compagnie" avec un fabuleux spectacle. Un arc-en-ciel de gants qui reprenaient vie dans différentes scènes. Et **Marie-Hélène CAUHAPE** nous a fait voyager avec cet "Homme qui plantait des arbres", de Jean GIONO et merveilleusement accompagnée de **Philippe OBIN** à la contrebasse et **Pascal OBEDE** à la guitare et au oud. Magnifique fable écologique. Animations orchestrées par le Pôle Lecture de Mourenx. La bibliothèque a aussi bénéficié du prêt de deux expositions. Des peintures de **Mme Chantal CASSIAU-HAURIE** et "Comment un livre vient au monde" de la Bibliothèque Départementale de Pau. Le thème de la saison prochaine est "Le tour du monde en 80 livres".

Beaux voyages en perspective que nous pourrions partager.

C.B



Etat Civil

NAISSANCE:

25 janvier 2013 Charline PICHAI

DECES:

26 janvier 2013 Guy LABORDE

8 février 2013 Amélie Michelle CANDENOT épouse AUTAA

MARIAGE:

22 juin 2013 Bernard Philippe GROC et Michèle Claude LE MOAL



Numéros utiles

URGENCE SECURITE GAZ :

Appeler GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

RACCORDEMENT AU GAZ NATUREL: appeler GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)

POUR LES ABONNES Gaz de France DOLCE VITA: 09 69 324 324 (appel non surtaxé)

ou www.dolcevita.gazdefrance.fr

ErDF Dépannage sécurité 0810 333 064 + 64300

SAUR Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 00
Accueil: Avenue Charles Moureu 64150 MOURENX
les lundi et vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h
Courrier : Lons BP 224 - 64142 Billère

TELEPHONE – France TELECOM
Service clients : 1016 (appel gratuit)
Assistance technique : 3901 (choix 1)
Temps d'attente gratuit, puis coût communication locale

Ligne en panne : 1015 - 24h/24h et 7j/7j
(appel gratuit) Courrier : Service clients -

TSA 80016 - 59878 LILLE CEDEX 9



VILLAGE DE BIRON

http://biron64.fr

Le mot du Maire: Jacques Cassiau-Haurie

Mes Chers Concitoyens,

Quelle horrible année ! Climatiquement s'entend !...

Ce qui nous surprend aujourd'hui s'est pourtant produit il y a des décennies. La Nature rappelle périodiquement que l'Homme ne la maîtrise pas.



Le Moulin Conchez vu du pont de l'autoroute

C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, en vertu du principe de précaution, il est toujours fait référence à la crue centennale pour délivrer des autorisations d'urbanisme, carte communale par exemple.

Mais il est des moments où l'aide mutuelle s'exprime spontanément. C'est ainsi que le sauvetage des moutons de Nino Conchez a été possible grâce à la famille Autaa et à l'entreprise des Frères Barrué.

Je tenais à vous signaler cet acte de solidarité.

Jacques CASSIAU-HAURIE



Opération Sauvetage

SOMMAIRE

Comptes 2012	Pages 2
Budget 2013	et 3
Site internet biron64.fr	
Transports interurbains	Page 4
A.N.A.H Home 64	Page 5
La chasse sur la commune	
Charles Larroudé	Page 6
ESP Football	
La Vie des Associations	Page 7
BIRON Pratique	Page 8
BIRON Actus	

L'éditorial du Comité de Rédaction



Vous ne trouverez pas dans ce numéro d'articles sur les entreprises établies dans le village. La raison en est simple ! Au fil de ces 5 années écoulées, nous avons fait « le tour de la question ». Néanmoins, vous y trouverez nos rubriques traitant de la vie du Village avec en particulier le Compte Administratif et le Budget Prévisionnel de la commune. Ainsi qu'un certain nombre d'informations pratiques, et de recommandations diverses.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce 72^{ème} Numéro, le 11^{ème} de cette mandature

Ce « numéro 72 » a été conçu et réalisé par la « commission bulletin » du conseil municipal

Pierre HARGOUES-TURON

Ghislaine DARCHE

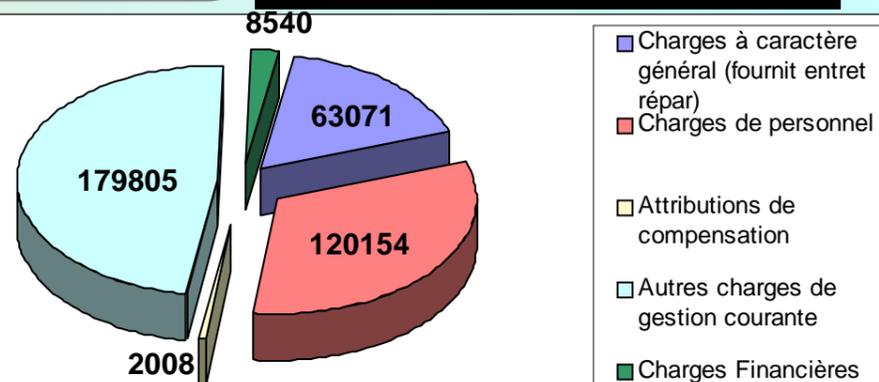
Jacques CASSIAU-HAURIE

Merci également aux divers rédacteurs d'articles, pour leur contribution à la fabrication de ce journal

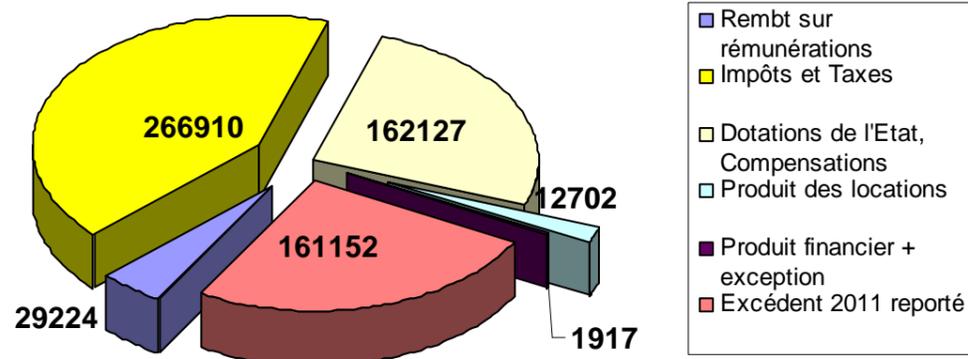
Compte administratif 2012

FONCTIONNEMENT : Excédent 260 453 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
373579 €

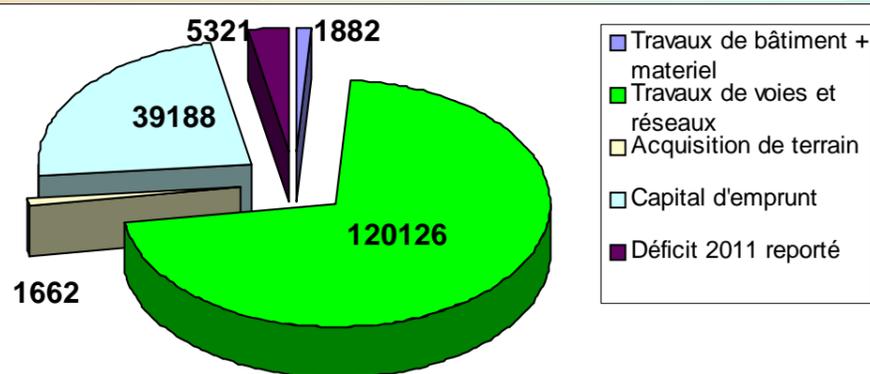


RECETTES DE FONCTIONNEMENT
634032 €

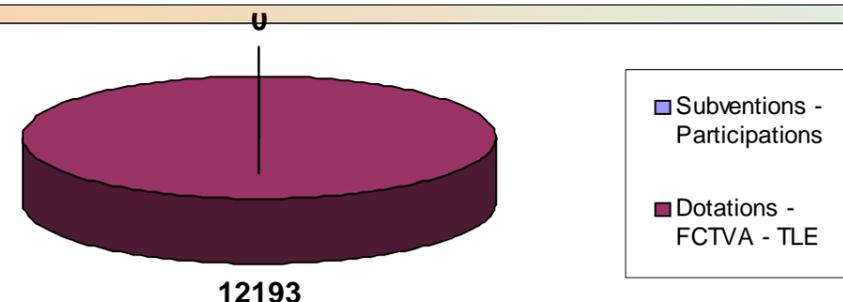


INVESTISSEMENT : Déficit 155 986 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS
168179 €



RECETTES D'INVESTISSEMENTS
12193 €



L'excédent de 104 467 € (260453-155986) est reporté en recettes du Budget Prévisionnel 2013

INFO: Tous les comptes de la commune, depuis 2000, sont disponibles sur le site <http://biron64.fr> rubrique informations, ainsi que de nombreux ratios comptables et statistiques

Soleil d'Automne

Notre Club va bien, il compte 50 adhérents. Le 14 mai dernier 45 personnes ont pris le bus direction Béhobie, passage aux ventas, promenade en bus dans la ville de Saint Sébastien guidée par notre chauffeur. Puis repas dans une cidrerie et son menu typique, visite libre de la ville pour digérer. Retour égayé par des chants généreusement entonnés. A l'unanimité nous recommencerons, vous êtes les bienvenus parmi nous.
Gisèle Pourtau-Mondoutey, secrétaire

Association EQUILIBRE

L'association **Equilibre**, spécialisée dans la pratique des techniques de relaxation, Shiatsu, Qi Gong, etc... organise le **15 septembre 2013 de 8h à 18h** sur l'allée du stade (si le temps le permet) et dans la salle des sports, un gigantesque **VIDE-GRENIERS** et **MARCHE ARTISANAL**, ouvert à tous. Les renseignements sont à demander à **Sylvie Claverie tel 06 59 71 26 40**

Association A.L.H.V

L'association d'aide aux loisirs des Handicapés de la Virginie tient à remercier toutes les personnes qui l'aident au bon fonctionnement (lotos, mairie, associations du village ainsi que des particuliers).

Nous faisons grâce à vous tous des ventes de crêpes, merveilles, cela nous permet de payer des transferts dans d'autres établissements ce qui apporte une grande autonomie et une grande joie à nos jeunes. Nous offrons également un cadeau 2 fois par an aux jeunes du Foyer de vie et de l'I.M.E. Pour l'ESAT nous offrons 2 fois par an une carte cadeau de chez Le-La Trésorerie, Mme Lamouret Hélène

Comité des Fêtes

Après le concert de Gospel de Janvier qui s'est déroulé dans l'église, le Carnaval coloré et joyeux qui a dû lutter pour passer entre les gouttes suivi d'un excellent repas servi chez Escudé en mars et la soirée orientale où près de 150 personnes ont dégusté le couscous Royal concocté par la bironnaise Mériem Mazzouj, le comité des fêtes vous a fixé son prochain rendez-vous début juillet pour les Fêtes du Village. Dès le jeudi 5 juillet, à midi, tous les aînés du village (être membre de Soleil d'Automne n'est pas nécessaire) sont invités par le comité à l'Auberge Escudé Quillet pour le traditionnel repas des Aînés d'ouverture des Fêtes.

Le vendredi, nous fêterons la première bougie de la rocade en proposant un repas dans la rue, toujours sur la Carrière en soirée. Cette année un repas chaud est au programme, une Padère au prix de 9 euros, vin compris.



La padère est une poêle en béarnais. Celle-là fait deux mètres et un menu Cajun sera cuisiné (avec comme ingrédients : écrevisse, saucisse, ventrèche, sauté de poulet, crevettes, poireau, champignon, courgette, carotte, maïs, haricot rouge, oignon, ananas, tomate, riz, épices...). Une disco mobile animera la soirée que l'on espère aussi réussie que l'an passé.

Le samedi matin, la pêche découverte des enfants est reconduite. Les jeux de l'après midi, adultes et enfants aussi seront à l'affiche sur le stade.

En soirée, le repas sera remplacé par la **bodega** animée

par 2 concerts de Coda et Anthemusa. Des tapas et des grillades seront à déguster autour d'un verre avant le **bal** qui se déroulera dans la salle des fêtes.

Le dimanche, programme traditionnel : en début de journée **messe à 11h30, suivie du dépôt de gerbe et du vin d'honneur**, offert par la mairie. Puis **l'apéritif et le repas** chez Escudé Quillet.

A 14 heures, sur le stade des activités gratuites sont annoncées sur le stade. Plusieurs structures gonflables adultes et enfants, une piscine et des bulles géantes pour marcher sur l'eau, une structure d'accrobranche, du tir à l'Arc, un stand maquillage et d'autres surprises raviront petits et grands.

En soirée, la bodega ouvrira de nouveau avant la clôture de la soirée, du cinéma gratuit en plein air, sur le stade avec **Cinétoiles** et le film "Le Prénom".

S'en suivra un repos d'une semaine pour le comité avant le 13 juillet, au lac de la Base de loisirs de Biron-Orthez avec le **Bal et le feu d'artifices des Pompiers** où vous retrouverez nos bénévoles au service à la buvette.

Enfin, le vendredi 30 août, le comité organisera son second **Marché Nocturne** de producteurs aux lacs des Barthes. Les présents de 2012 étaient repartis ravis, nous espérons de nouveau faire profiter du feu d'artifice qui clôturera l'été à un maximum de bironnais et à leurs amis.

Le comité est dynamique, oui, mais élaborer un programme aussi riche n'a été possible que grâce à la subvention municipale, aux nombreux sponsors mais aussi à votre générosité à l'occasion du passage du Barricot.

Soyez en remerciés.

L'Abbé Charles LARROUDE

L'église St Vincent de Salies de Béarn était presque trop petite pour accueillir la famille, les anciens paroissiens, une vingtaine de prêtres accompagnant Monseigneur Sarrabère, évêque coadjuteur de Bayonne, Lescaur, Oloron et les amis de l'Abbé Charles Larroudé, ancien curé de la paroisse St Jean baptiste des Rivières de Maslacq. Son rappel à Dieu a ému ceux qui ont eu la chance de le côtoyer.

Salisien d'origine, quatrième d'une fratrie de 8 enfants, Charles Larroudé a été ordonné prêtre en 1951. Passé de la plaine de Nay à Sault de Navailles en passant par Arzacq, il termina sa fonction durant de belles années à Maslacq puis à la paroisse St Jean Baptiste de Rivière où il a su apporter sa tolérance, sa gentillesse et sa bonté, le tout accompagné de son air jovial. Il fut longtemps également le prêtre au service des malades de l'Hôpital d'Orthez.

Retiré en maison de repos à l'EHPAD François Henri de Pau, l'Abbé Larroudé a longuement lutté contre la maladie, et avait longuement le temps de prier pour ses amis durant ses séances de dialyse. Membre depuis 40 ans de la croix d'Or, il a reçu une médaille à titre posthume avant son inhumation. A sa famille et à ceux affligés par ce deuil, nous adressons nos condoléances.



H.L.

ES Pyrénéenne FOOTBALL

La saison de football de l'ES Pyrénéenne est terminée.

Une saison marquée par beaucoup de reports de rencontres liés aux intempéries de l'hiver.

Les plus jeunes, dirigés par Jean Hernandez, Jean-Philippe Tauzia, Philippe et Clément Bacqué, ont eu la chance de pouvoir profiter de la salle de Biron pour leurs entraînements mais ont eu beaucoup de rencontres annulées. Les progrès ont été cependant flagrants et les éducateurs ravis de la saison.



L'équipe des coaches

En moins de 11 ans, l'ESP était en entente avec nos voisins de Castétis-Gouze. Deux équipes étaient engagées et 29 enfants composaient le groupe coaché par Benoit Pourtau et Pascal Irles.

Les résultats ont été remarquables avec la 3ème place départementale en futsal et la 4ème place départementale en excellence pour l'équipe une. L'équipe deux a fait elle aussi preuve de beaucoup de sérieux et a beaucoup appris cette saison.

En U15, 4 jeunes de l'ESP ont pratiqué le foot en compagnie de joueurs de Castetis Gouze avec de bons résultats malgré un effectif limite.

Chez les adultes, 2 équipes à 7 et deux 11 étaient engagées. Les seniors à 7 évoluaient à Biron et ont eu une saison diffi-

cile face à des adversaires bien trop jeunes. Les vétérans, de Maslacq, ont eux surpris par le nombre de victoires acquis cette année.

Les deux équipes à 11 se maintiennent, les plus jeunes ont beaucoup appris en compagnie des joueurs d'expérience autour du capitaine Arnaud Lavigne pour la première et Sébastien Lasala en réserve. L'ESP a parfaitement préparé la saison prochaine où le bironnais Jean-Jacques Montagut prendra bénévolement la direction des entraînements.

Avec un judicieux recrutement, il devrait bénéficier d'un groupe compétitif.

Le bureau du club s'est également étoffé avec l'arrivée à la Co Présidence de Benoît Raffier qui a convaincu Hervé Latrubesse de reprendre le poste de secrétaire.

Le club mise sur la jeunesse de son école de foot. De très nombreuses pépites font partie de cette mine ! Notre commune dispose d'une jeunesse conséquente et il est important que ces jeunes puissent pratiquer le football dans leurs villages, Biron et Maslacq. L'ESP se doit et va se donner les moyens de les accueillir dans les meilleures conditions.

Pour cela le club tient à remercier la municipalité qui a toujours su mettre à sa disposition des installations toujours parfaitement entretenues mais également une aide financière non négligeable.

Vous aussi, venez nous rejoindre, renseignements Benoît Raffier (seniors-vétérans) 06 74 02 29 01 ou Benoit Pourtau (jeunes) 06 76 37 85 00

Le Yoga



ZEN ATTITUDE

Association Loi 1901 à Pau

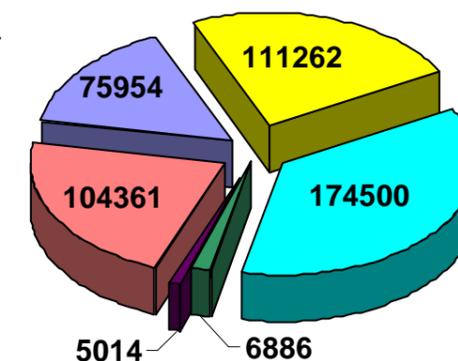
La séance de YOGA est un moment privilégié où l'on s'éloigne des bruits de la vie extérieure et des perturbations qu'elle engendre pour se tourner vers soi et se retrouver. Le pratiquant retrouve alors des plaisirs aussi simples que celui de RESPIRER, de sentir bouger son corps avec des postures, des étirements...Le YOGA met l'accent sur l'importance de la Respiration ; notre corps est notre première maison, celle que nous habitons en permanence. Bien Respirer, c'est aérer cette

maison au quotidien lui rendre sa Beauté, son énergie et retrouver le Bien-être, la Paix. Venez nous rejoindre pour partager ensemble ces moments de bonheur chaleureux. Chaque mercredi de 18 h à 19 h 15, salle d'activités à BIRON encadrés par le professeur, **CLAUDINE LARRAZ**.

Se renseigner à la Mairie

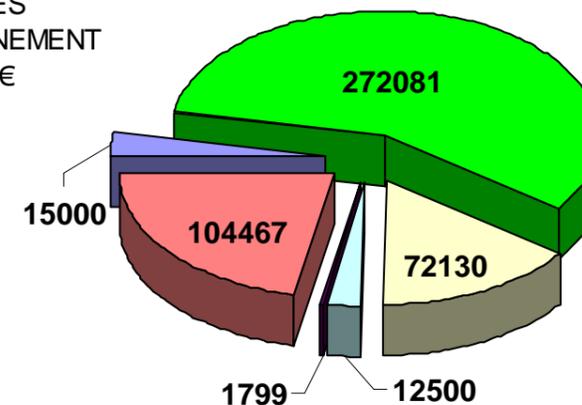
Budget Prévisionnel 2013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
477977 €



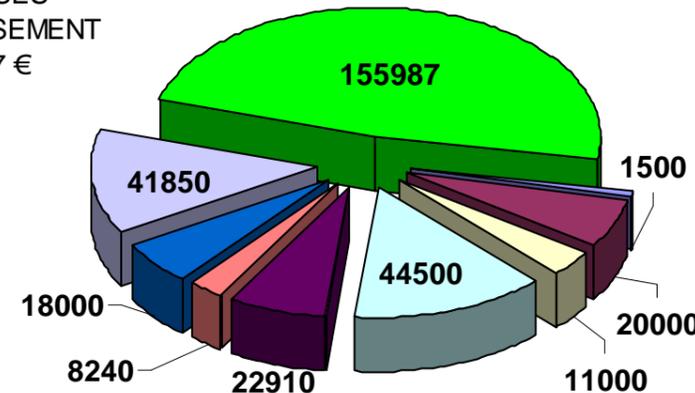
- Charges à caractère général (fournit entret répar)
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges Financières
- Dépenses et imprévues
- Virement à la section d'investissement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
477 977 €



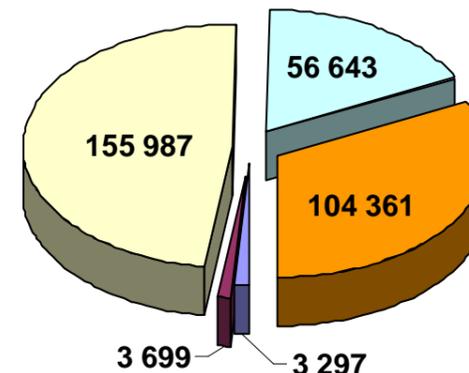
- Rembt sur rémunérations
- Impôts et Taxes
- Dotations de l'Etat, Compensations
- Produit des locations
- Produit financier + exception
- Excédent 2012 reporté

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
323987 €



- Travaux de bâtiment
- Renov toit grange Bacqué
- Extension Local Aire Jeux
- Travaux de voies et réseaux
- Opération patrimoniale
- Acquisition de terrains
- Matériel - Equipement
- Capital d'emprunt
- Déficit 2012 reporté

RECETTES D'INVESTISSEMENT
323987 €



- Subventions - Participations
- Dotations - FCTVA - TLE
- Solde déficit 2012
- Emprunt d'équilibre
- Virement de la section fonct

Le site internet biron64.fr

Mois	Total visiteurs	Visiteurs par jour	Visiteurs uniques	Ratio uniques	Pages lues
Avril 2012	1243	41,4	800	64%	14271
Mai 2012	1461	47,1	796	54%	9460
Juin 2012	1400	46,7	973	70%	8269
Juillet 2012	1639	52,9	1090	67%	6357
Août 2012	1555	50,2	1090	70%	4993
Septembre 2012	1267	42,2	899	71%	5376
Octobre 2012	1272	41,0	902	71%	6601
Novembre 2012	1063	37,8	749	70%	3759
Décembre 2012	1353	43,6	848	63%	4958
Janvier 2013	1613	52,0	1005	62%	4590
Février 2013	1317	47,0	903	69%	5521
Mars 2013	1634	52,7	971	59%	6423
Avril 2013	1714	57,1	1049	61%	6578
Mai 2013	1822	58,8	1161	64%	6274
TOTAL	20434		13288	65%	93634

Un an s'est écoulé depuis la mise en place du nouveau site internet que la commune de Biron a été dans l'obligation de développer, pour pallier à la décision de la Communauté des Communes de Lacq de ne pas assurer la continuité de cette fonctionnalité.

Aujourd'hui plusieurs communes de l'ex-CC Lagor (Sarpourenx, Maslacq, Castetner, Ozenx, Iaa-Mondrans, Loubieng, etc) ont conduit la même démarche. Sur le plan de la mutualisation des moyens, et donc des économies, maître-mot de la fusion du 1er janvier 2012, force est de constater que nous sommes passés à coté de cet objectif, du moins sur cette question-là.

Sur ces 14 mois d'exploitation, nous enregistrons une montée en puissance régulière, avec un total de 20434 visites, effectuées par 13288 visiteurs uniques, soit un ratio de 65%. Ce trafic représente un total de 93634 pages lues.

En terme de nombre de visites, il est intéressant de noter que les 5 premiers mois de 2013 sont en très nette augmentation par rapport aux 5 premiers mois de mise en ligne en 2012, en terme de nombre de visites. Mais pas en terme de pages lues, ce qui pourrait être interprété comme une

marque d'intérêt ciblé accru des internautes qui consultent le site.

La mise à jour et l'actualisation sont toujours assurées par Cendrine Brocco, Hervé Latrubesse et Pierre Hargoues-Turon. Enregistrez l'adresse <http://biron64.fr> dans vos favoris afin que notre site, qui est une source d'informations importante, vive le mieux possible et apporte aux Bironnais le meilleur service.

Nous rappelons que tous les bironnais qui le souhaitent peuvent devenir contributeurs par une simple inscription en ligne.

<http://biron64.fr> ?.. C'est le bon endroit pour tout savoir de la vie du village P.H-T

Transports scolaires et inter-urbains

Pour une nouvelle mobilité, accessible à tous, plus économique, plus écologique

Avec transports64, le conseil général lance un nouveau réseau de transports dans les Pyrénées Atlantiques. Mais c'est surtout une véritable alternative à la voiture individuelle qui est proposée.

Quel que soit le trajet, il ne coûtera que 2€ avec plus de lignes, plus d'arrêts et plus de fréquence.

Les transports scolaires proposent un service fiable et performant pour tous les élèves du département. De même un service à la demande est mis en place pour rendre accessible les transports à tous, en partenariat avec les communautés de communes. Pour accompagner ces mesures, de nouvelles aires de stationnement sont mises à disposition des co-voituriers et un site internet est dédié pour faciliter le transport partagé. Enfin pour ceux qui préfèrent le vélo, des équipements et des itinéraires protégés seront créés pour développer la pratique de ce sport.

A partir du 1er juillet 2013, profitez des nouveaux transports... pour tous renseignements et réservations, rendez-vous sur le site www.transports64.fr GD

A.N.A.H Home 64

Sur une initiative du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, un programme d'intérêt général en faveur de l'amélioration de l'habitat a été développé.

Aux cotés de l'Agence Nationale de l'Habitat ANAH, le Conseil Général mène une politique ambitieuse et volontariste d'amélioration de l'habitat. Des aides pour réduire les consommations énergétiques, pour améliorer le confort, adapter et aménager le logement sont ainsi proposées.

Les bénéficiaires peuvent être des propriétaires à revenus modestes ou souhaitant louer à des locataires aux revenus modestes. Des travaux de rénovation d'électricité, de chauffage central, etc. sont des travaux éligibles, ainsi que l'amélioration énergétique comme l'isolation intérieure ou extérieure des logements. L'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite et/ou d'un âge avancé peut également être prise en compte.

Les conditions pour bénéficier de ces aides sont :

- *logement de plus de 15 ans et plus
- *logement situé hors agglomération de Pau-Pyrénées et Côte Basque Adour
- *résidence principale de l'occupant
- *réalisation des travaux par des professionnels du bâtiment (fourniture et pose)
- *seuil minimal de travaux 1500€ HT

Attention cependant il ne faut pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'autorisation écrite des financeurs. Car outre l'accompagnement personnalisé tout le long du projet pour vérifier l'éligibilité au programme, réaliser différents diagnostics, définir les travaux, etc. ... il s'agit d'aider financièrement les demandeurs par obtention de subventions, de prêts sociaux ou avantages fiscaux.

Renseignements auprès PACT HD www.pactbearn.com – www.cg64.fr – www.anah.fr

Disponible dans votre mairie une fiche de liaison pour initier votre demande. G.D

La chasse à proximité des habitations

Les conseils municipaux peuvent aussi réglementer localement certaines pratiques de chasse présentant des risques avérés pour la sécurité publique.

À la suite d'actes de cruauté commis sur des chats domestiques, ici ou dans les communes voisines, avec des armes à feu, nous réactivons ou portons à la connaissance de nos concitoyens, les règles qui prévalent en matière de chasse. Car ces règles sont bien établies, le problème est d'en faire appliquer les principes. D'ailleurs, en matière de signalisation des battues, nous veillerons à ce que la circulation automobile dans les secteurs soit correcte. Pourtant nous n'avons aucune certitude concernant ces actes de cruauté, ce sont plutôt, nous le pensons, des actes isolés.

Selon l'ONCFS Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, C'est le « tir en direction » d'une habitation ou d'une route qui est interdit par arrêté préfectoral annuel spécifique, consultable en mairie. Conformément à une circulaire du ministère de l'intérieur, les préfets adoptent un arrêté préfectoral type réglementant le tir en certains lieux ou en leurs directions. On y trouve le plus souvent des mesures relatives aux tirs à proximité des habitations, routes, chemins, lieux publics (stades, lieux de rassemblement.), aménagements publics (lignes EDF, lignes téléphoniques).

Cette circulaire a fait suite à un jugement sanctionnant un arrêté préfectoral (département à Associations de Chasse Communale Agréées (ACCA) obligatoire) qui interdisait la « chasse » dans un rayon de 150m au lieu de « l'usage des armes à feu ». Or, ni le préfet ni le maire ne peuvent interdire de manière absolue l'activité de la chasse. Ils peuvent néanmoins réglementer l'usage des armes à feu pour des raisons de sécurité strictes. En règle générale, les dispositions de ces arrêtés sont reprises dans l'arrêté fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse, consultables en mairie ou à la préfecture de votre département. Des arrê-

Sur les territoires soumis à l'action des ACCA, il convient de rappeler que la distance des **150 mètres autour des habitations** souvent évoquée ne concerne pas la sécurité à la chasse mais les terrains soumis à l'action obligatoire des ACCA. L'article L 422-10 du code de l'environnement prévoit en effet que les terrains situés dans un rayon de 150 mètres autour d'une habitation ne peuvent être soumis à l'action de l'association. Cela veut dire que ce terrain est exclu du territoire de chasse de l'ACCA et, qu'en conséquence, les chasseurs qui en sont membres ne peuvent y chasser. Ceci n'induit pas pour autant une interdiction de tir dans ce périmètre, pour lequel le propriétaire du terrain reste titulaire du droit de chasse et sous réserve de respecter les prescriptions des arrêtés de sécurité publique pris par le préfet ou le maire ainsi que les prescriptions instituées par la Fédération départementale de la chasse obligatoirement rédigées dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Un arrêté municipal pris sur le fondement du Code général des collectivités locales peut également réglementer les tirs et la chasse sur le territoire de la commune. Il a ainsi été admis que le maire pouvait interdire la chasse auprès des habitations en établissant un périmètre de 200 mètres en deçà duquel toute chasse est interdite : la raison en était le fait que des incidents avaient opposé des chasseurs et des non chasseurs dans sa commune.

Cependant, comme tout acte réglementaire, ce type d'arrêté doit être motivé afin de ne pas limiter abusivement le droit de chasse sans motifs légitimes et certains.

(Source <http://oncfs.gouv.fr>) P.H-T